

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

22 Octobre 2020

PRÉSENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, David BRIMEAUD, Michel COURARIE et Jacques MORELLET,
Mesdames Nolwen DESGRANGES, Valérie DUTROP et Carla KEIMPEMA.

ABSENTS : Monsieur Richard ZUCCHI (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE) et Madame Catherine PEROUX (a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BREGEON)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 Octobre 2020 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de Monsieur Le Maire Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 16 octobre 2020 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Vente de chemin,
- Vente de terrain,
- Location ancien bureau Communauté des Communes,
- Divers devis,
- Décision modificative n° 1,
- Projet citoyen,
- Rapport d'activité Communauté de Communes,
- Rapport d'activité de la CLECT Communauté de Communes,
- Mise à disposition d'un terrain communal à l'association « Au Jardin de l'Etang »,
- Questions diverses.

1/ VENTE DE CHEMINS

Lors de la séance du 11 septembre il a été évoqué que Monsieur Jean-Louis LAGRENAUDIE a fait part de son souhait d'acquérir un chemin au lieu-dit « Tartou ». Une partie de la commission « Voirie et Bâtiments » s'est rendue sur place le 16 Septembre et donne un avis favorable. Le chemin est sans issue et le demandeur est propriétaire des terrains qui jouxtent le chemin. Le courrier et le plan cadastral sont présentés au conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **que Monsieur Le Maire fasse les démarches nécessaires et contacte le géomètre.**

Monsieur le Maire informe le conseil que les démarches auprès du géomètre ont été faites pour les ventes d'un chemin à « Tartou » à Monsieur Jean-Pierre JULLIEN et Mme Carla KEIMPEMA, ainsi que pour le lavoir au « Montouleix » à Monsieur Sylvain BREGEON. La date de rendez-vous avec le géomètre n'est pas fixée, mais le 16 Novembre a été évoquée.

2/ VENTE DE TERRAIN

Lors de la séance du 11 septembre la demande de Monsieur et Madame Christophe DELAGE a été présentée au Conseil Municipal, afin d'acquérir une bande de terrain de quelques m2 devant la porte

de leur habitation au lieu-dit « Le Bas Pinlot ». Une partie de la commission « Voirie et Bâtiments » qui s'est rendue sur place le 16 Septembre ne voit pas d'objection et donne un avis favorable. La route devant la maison est sans issue et le proposant est propriétaire des terrains qui jouxtent le chemin. Le courrier et le plan cadastral sont présentés au conseil pour mémoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **que Monsieur Le Maire fasse les démarches nécessaires et contacte le géomètre.**

3/ LOCATION ANCIEN BUREAU COMMUNAUTE DES COMMUNES

Un habitant nouveau sur la commune, Monsieur Guillaume MARCHELIE, qui a acheté au lieu-dit « La Bourgade », souhaite louer une partie de l'ancien bureau de la Communauté de Communes, car il cherche un local pour son activité de magnétiseur radiesthésiste, ainsi que pour l'activité de son épouse. Peut être dans un futur plus ou moins proche une sophrologue se joindrait à leur cabinet.

Seulement 3 bureaux seront loués. La grande salle restera à la disposition de la commune et ne sera pas incluse dans la location. Dans un premier temps un bail d'un an est proposé pour un montant de 240 € euros charges comprises.

Les questions 'Qui sera nommé locataire ?' et 'Est-ce qu'une sous-location, par exemple à une sophrologue, sera autorisée ?' sont posées. Monsieur le Maire se renseigne auprès du notaire pour les modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **que Monsieur Le Maire se renseigne et fasse les démarches nécessaires auprès du notaire qui rédigera le bail.**

4/ DIVERS DEVIS

1. Monsieur Le Maire propose d'abord de faire faire une étude thermographique de la chambre froide de la boucherie. Avant d'entamer des travaux de toiture de la chambre froide, il est important de vérifier l'existence d'éventuelles fuites, déperdition de froid, ou contrefaçons, etc. Les travaux de couverture et bardage du devis de Monsieur Benjamin GILARDIE seront en conséquence repoussés. Un rapport d'étanchéité sera établi, duquel un double sera transmis au boucher. Le devis de l'entreprise « JLM Thermographie » est consulté par le conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide à l'unanimité des présents de faire réaliser cette étude, acceptant le devis de l'entreprise « JLM Thermographie », et de repousser les travaux de couverture de la chambre froide** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX)

2. Un devis de 750€ TTC a été établi pour l'achat d'un ordinateur portable et un écran supplémentaire. L'ordinateur, prévu pour le service assistance des personnes habitant la commune, afin de les assister dans leurs démarches administratives, sera installé dans les bureaux de la commune. L'écran supplémentaire permettra de visualiser, si besoin lors de l'assistance, en respectant les distances de sécurité. Une imprimante/scanner est déjà présente dans les locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide à l'unanimité** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **des présents le devis pour l'achat d'un ordinateur portable et écran.**

5/ DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Le Maire demande un transfert de budget de 500€.

Pour les travaux de la route « Route de la Bourgeade » il y aura besoin de 500€ supplémentaires pour le fond de concours pour la Communauté de Commune. Etant donné que les travaux de la couverture et bardage de la chambre froide de la boucherie sont repoussés pour l'instant, le budget prévu peut être transféré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte à l'unanimité des présents** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **que le budget de 500 € soit transféré au fonds de concours pour la Communauté de Commune.**

6/ PROJET CITOYEN

Le Maire indique que depuis quelques années un projet citoyen est en place. Les tâches prévues sont des travaux de nettoyage du cimetière, dans le bourg et le terrain de tennis, pour la semaine 44.

Pour la restauration des 8 jeunes et leur accompagnateur il est proposé d'offrir les repas de midi pendant 2 jours à l'Auberge des Arts et 2 jours des plateaux repas préparés par le boucher qui pourront être consommés, si besoin, dans la salle de la Communauté des Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide à l'unanimité** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **ces propositions des travaux et restauration ainsi que la convention avec la Communauté de Communes.**

7/ RAPPORT D'ACTIVITE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les Conseillers Municipaux ont reçu par mail le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais sur l'année 2019, sur 213 pages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide à l'unanimité** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **le rapport le rapport d'activité de la Communauté de Communes.**

Le premier adjoint, Monsieur Sylvain BREGEON, membre du Conseil de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, évoque qu'il a été mentionné que dans l'avenir ces rapports d'activités seraient susceptibles d'être plus condensés, afin de pouvoir plus facilement comparer d'année à année.

8/ RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CLECT COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les Conseillers Municipaux ont reçu par mail le rapport d'activité de la CLECT Communauté de Communes (commission locale d'évaluation des charges transférées) Monsieur Le Maire explique que suite à la réforme de la taxe professionnelle, la CLECT reçoit cette taxe et la commune reçoit en compensation l'équivalent transferts de compétences réalisés. Monsieur Jean-Pierre TRIJAU, adjoint au Maire, demande s'il existe par exemple des barèmes stipulant les montants. Monsieur Le Maire explique que certains montant sont fixes et négociés au départ lors du transfert de la compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide à l'unanimité** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **le rapport le rapport d'activité de la CLECT.**

9/ MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ASSOCIATION « AU JARDIN DE L'ETANG » ;

Suite à la présentation le 11 septembre de Madame Virginie DAUCHY, de son projet pour un Jardin Communautaire/ Jardin Partagé, elle a fait les démarches afin de créer l'association « Au Jardin de l'Etang », avec son mari Monsieur Hervé DAUCHY.

Si l'association souhaite faire une demande d'aide, il est important d'avoir une convention établie pour la mise à disposition d'un terrain communal avant le 31 octobre. Deux terrains sont envisagés, soit à la sortie du Bourg direction « Chez Jean Faure », soit dans le centre Bourg, à coté du lavoir et l'étang en direction « Les Tuilières »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide avec six votants pour la mise à disposition du terrain sur la « Route des Tuilières », dans le centre du Bourg à proximité des commerces du lavoir et de l'étang (votes de S. Bregeon, C. Péroux, C. Keimpema, J. Morellet, V. Dutrop et N. Desgranges)** et cinq votants pour le terrain à côté de l'étang, derrière l'auberge, à la sortie direction « Chez Jean Faure » (votes de JJ. Lavallade, R. Zucchi, D. Brimeau, M. Courarie et JP. Trijau) (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX)
Et accepte qu'une convention soit établie avec l'association « Au Jardin de l'Etang »

Il est néanmoins mentionné par les conseillers qu'il est important de stipuler des règles dans cette convention, afin d'éviter des 'constructions inesthétiques' dans le centre et à proximité de l'Eglise.

10/ QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est en droit de recevoir une redevance d'occupation du sol du domaine public (réseaux téléphone, électricité, etc) Ce montant représente environ 1.500€/ an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte à l'unanimité** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **de recevoir cette indemnité.**

2. Monsieur le Maire informe les conseillers, que Monsieur John RYAN va commencer les travaux pour l'éradication du dos d'âne dans le lotissement Les Petits Bois.

3. Monsieur Jean-Pierre JULLIEN a commandé le matériel nécessaire, la réception est prévue courant la semaine prochaine et les travaux des bacs à graisse des commerces commenceront ensuite.

4. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'est concerté avec les adjoints et propose de diviser le loyer pour la boucherie en deux, pendant une période de trois mois, vue la situation difficile en cette période (COVID, absence de boulangerie et épicerie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte à l'unanimité** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BRIGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **de diviser le loyer pour la boucherie en deux, pendant une période de trois mois.**

5. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a remarqué qu'il y a déjà plusieurs personnes qui sont venues à La Poste à Bussière-Badil, étant donné que le bureau de Poste de Piégut-Pluviers est fermé toute la journée le lundi. Il propose à titre expérimental d'augmenter le service du bureau de poste de Bussière-Badil pendant une période d'essai de 6 mois à partir du lundi 2 novembre. Ceci correspondra à environ 12 heures/mois. Le bureau sera donc ouvert le lundi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte à l'unanimité** (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Monsieur Sylvain BRIGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) **d'ouvrir le bureau de La Poste également le lundi après-midi 13h30 à 16h30, pendant une période d'essai de six mois.**

6. Monsieur le Maire fait part de son souhait de vouloir discuter avec la commission bâtiments concernant les modalités avec la Communauté de Communes pour le logement 'Rousseau'. Aussi concernant les locaux de Gelpat, il est regrettable que la société domiciliée à Bussière-Badil n'ait plus d'activité. Est-ce qu'une solution peut être trouvée pour recréer une activité sur la commune, éventuellement avec les conseils du département.

7. Madame Valérie DUTROP et Monsieur Le Maire font part qu'ils existent des nouvelles aides d'Etat. Ces aides au logement seront en complément des aides de l'Anah. Un technicien se déplacera sur la Communauté de Communes. Monsieur Sylvain BRIGEON précise que ces aides sont seulement accessibles pour des propriétaires relevant du droit privé.

8. Monsieur Sylvain BRIGEON, le premier adjoint, indique qu'il faudra penser aux projets à lancer et transmettre à la préfecture. Par exemple le projet de la toiture de la halle des sports. Est-ce qu'un projet panneaux photovoltaïque est envisageable, vue l'emplacement dans le périmètre de l'Eglise ?

9. Madame Valérie DUTROP demande si on peut profiter de cette période pour refaire le sol de la salle de fêtes (car elle sert peu actuellement) Monsieur Jean-Pierre TRIJAU adjoint au Maire, explique que pour l'instant elle n'est pas complètement fermée, un nouveau décret est sorti pour fermeture, sauf si une distance de sécurité de 2 mètres est respectée.

10. Monsieur Jean-Pierre TRIJAU, adjoint au Maire, pose la question si le remplacement au LED est envisageable pour les lampadaires. Peut être on peut également discuter les horaires d'extinction des lampadaires dans la commune, car par endroit ils sont allumés encore tard. Est-ce bien utile ?

11. Monsieur Jean-Pierre TRIJAU, adjoint au Maire, dit avoir constaté, comme plusieurs personnes, que le réseau téléphonique fonctionne beaucoup moins bien qu'avant. Les portables passent de plus en plus mal, ou se coupent lors d'une conversation. Quel interlocuteur faudra-t-il contacter pour ce problème.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H00